

Le procureur Olivier Caracotch quitte l'Ariège pour Troyes

La nouvelle était attendue dans le petit monde de la justice ariégeoise : arrivé en septembre 2011 au parquet de Foix, Olivier Caracotch vient d'être nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Reims pour exercer les fonctions de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Troyes, ainsi qu'annoncé au Journal officiel du 6 février 2015.

C'est Karline Bouisset, actuellement substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Toulouse, qui va lui succéder. La nouvelle responsable du Parquet de Foix est attendue dans la cité comtale au tout début du mois d'avril.

Les associations publient un classement des villes d'Ariège Accessibilité : "on veut faire bouger les mauvais élèves"

La fête d'anniversaire tient davantage de l'enterrement : dix ans jour pour jour après le vote de la loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", c'est un véritable avis de décès que brandissent les associations oeuvrant dans le champ du handicap – décès d'une loi "très ambitieuse mais très générale, et au final détricotée".

Le 1^{er} janvier dernier aurait dû être marqué d'une pierre blanche pour toutes les personnes en situation de handicap, les personnes à mobilité réduite de façon temporaire ou permanente... En effet, en vertu de la loi du 11 février 2005, tous les établissements – publics et privés – recevant du public (ce qu'on appelle des ERP) devaient être accessibles à cette date-là. Mais dès la fin de l'année 2013, le constat s'imposait : malgré un délai de dix ans pour adapter les locaux, la France était loin, très loin d'être prête.

Le 26 septembre dernier, une ordonnance gouvernementale provoqua la colère des associations représentant notamment les personnes à mobilité réduite, en abrogeant le délai obligatoire du 1^{er} janvier 2015 : "un vrai renoncement, pointe Michel Subra, délégué de l'Association des paralysés de France pour l'Ariège, on détriora la loi de 2005".

Les associations sont décidées à ne pas en rester là. Courant 2014, l'APF 09 et l'association de déficients visuels "Pourquoi pas moi" (APPM), avec le soutien de l'AFM et l'ADAPEI, ont voulu faire un état des lieux local : "nos communes voient les efforts faits par les communes de plus de 2000 habitants en matière d'accessibilité", explique M. Subra. Les questions portant sur le nombre de places de parking réservées aux PMR, les passages protégés conformes, l'existence d'un transport adapté, l'accessibilité de la mairie, des écoles et centres de loisirs, mais aussi plus largement des équipements sportifs et de loisirs et des espaces publics...

Avec une première observation : seuls cinq des 14 communes destinataires du questionnaire ont pris la peine de répondre. "Il

s'agit de Foix, Lavelanet, Mirepoix, la Tour du Criou et Verniolle. Nous avons relancé les autres, et faute de contact, nous avons fait nous-même l'enquête de terrain, avec les différentes situations de handicap". Au final, un classement ressort, avec trois groupes : "les résultats sont corrects à Lavelanet, Foix, Pamiers, Lézat et la Tour du Criou, résumé Michel Subra et la présidente de l'APPM Chantal Rubio. C'est insatisfaisant à St-Jean du Falga, St-Girons, Mirepoix, Varilhès, Tarascon, Saverdun et Laroque. Et c'est franchement inacceptable à Verniolle, la pire situation étant celle de Mazères : il n'y a aucune volonté locale de prendre en compte le handicap, on n'a jamais de réponse". Les associations pointent notamment l'absence, à Verniolle comme dans la bastide de Fébus, de Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Un PAVE pourtant obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants depuis 2010, "mais cela fait partie de ces lois qui ne comportent pas de sanctions, regrette Michel Subra. Du coup, on s'en exonère facilement..."

Assumant ce classement et cette mise à l'index de certaines communes, les associations clament vouloir "faire bouger les mauvais élèves". Et faute de sanctions à faire appliquer, les associations veulent interpellier les financeurs des projets municipaux – "conseil général, région" – pour que les subventions octroyées soient réellement conditionnées à une prise en compte des problématiques de handicap.

"Ça ne coûte pas plus cher"

Et pour les militants associatifs, la crise et

Accessibilité : quelles sont les nouvelles échéances ?

L'ordonnance du 26 septembre 2014 n'a pas abrogé les obligations de mise en accessibilité des établissements relevant du public, mais les a décalées dans le temps. Les ERP devront donc rédiger un agenda d'accessibilité programmée (des "Ad'AP"), un document qui précise la nature des travaux, leur coût et leur programmation – le gestionnaire de l'établissement s'engageant à réaliser les travaux dans un délai défini : 3 ans pour les ERP de 5^e catégorie (les petits commerces, les petites structures privées et publiques), et jusqu'à 6 ans pour les établissements les plus grands – voire même 9 ans dans de rares cas dits "de patrimoine".

Pour tout le monde, sauf très grande difficulté technique et/ou financière, l'Ad'AP est à remettre avant le 27 septembre 2015. Mais les associations doutent de l'efficacité du système : "pour les 5^e catégorie, la grande majorité des établissements, c'est l'exploitant qui fait son diagnostic et dit s'il est en accessibilité. Nous doutons fort qu'il y ait un contrôle derrière... sinon celui du public !"



Les responsables et militants des associations défendant les droits des personnes en situation de handicap brandissent l'acte de décès symbolique d'une loi votée il y a dix ans, et dont l'application concrète est renvoyée... à plus tard.

Les questions budgétaires ont bon dos pour expliquer les retards pris, notamment par les communes mais aussi dans les établissements privés : "il est faux de dire que prendre en compte l'accessibilité coûte plus cher, relèvent M. Subra et Mme Rubio. Au Mas d'Azil, la rénovation de la voirie est une réussite, bien que sur un terrain plus compliqué que d'autres communes, "plantes" et où les choses sont ratées... On voit des communes comme Sabarat, Eycheil, qui n'ont pas forcément beaucoup de moyens mais qui ont fait du bon travail. Il y a parfois aussi des problèmes de compétences et de formation, chez les urbanistes, les architectes voire même dans les entreprises".

Chantal Rubio cite volontiers le cas d'un hôtel couserannais qui, pour sa mise en

accessibilité, avait demandé le concours d'un architecte : "le dossier était monumental, extrêmement cher. De notre côté, nous avons trouvé des choses toutes simples, du bon sens, qui coûtaient beaucoup moins, tout en étant autant dans les clous".

Les associations soulignent à ce titre "le gros travail d'accompagnement qui a été mené par la CCI et la DDT, quand il a été fait appel à leurs services", et se posent

aussi comme conseillères utiles pour les décideurs : "discuter avec nous avant de faire des travaux peut aider à éviter certaines erreurs, assure encore Chantal Rubio. J'ai en tête l'exemple de Pamiers qui met une bande de guidage pour les malvoyants pour accéder à la gare. C'est une excellente idée... sauf qu'avec une canne blanche, on ne peut quasiment pas la sentir, elle est enfoncée dans le sol ! Autrement dit, elle ne sert à rien".

S'avouant lui-même "pas fan des normes à

tout prix", Michel Subra résume le sentiment général : "plus que des normes, c'est une qualité d'usage que nous revendiquons. Pour nous, et pour tous ceux qui un jour vont se retrouver en situation de handicap ou à mobilité réduite, pour un moment – accident, enfant dans une poussette... – ou de façon permanente – accident grave, vieillissement".

Et Mme Rubio d'insister, à l'attention de ceux qui pensent que la solidarité et la charité sont là pour venir en aide aux personnes en situation de handicap : "On n'a pas forcément envie d'être accompagnés tout le temps, on veut aussi se débrouiller nous-mêmes. Si vous saviez comme c'est pénible de devoir tout le temps dépendre des autres..."

Louis Marette : "je ne réponds jamais aux questionnaires"

Invité à réagir au classement de l'APF09, le maire de Mazères nous a expliqué "ne jamais répondre aux questionnaires de quelque association que ce soit - c'est un principe. Je n'ai de compte à rendre à personne, si ce n'est à la population de Mazères. Maintenant, je fais ce que j'ai à faire, mon travail d'élu. Nous ne faisons pas rien pour les handicapés à Mazères, nous avons réalisé les bilans pour tous nos bâtiments, nous savons ce que nous avons à faire, et nous le faisons".